

EXT. GBO - Elections à l'Ordre des médecins : piqure de rappel

vendredi 2 mars 2018

10:17

Objet	Rappel : Elections à l'Ordre des médecins : piqure de
De	Groupement Belge des Omnipraticiens
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	jeudi 1 mars 2018 13:51

Elections à l'Ordre des médecins : piqure de rappel

Cet email ne s'affiche pas correctement?

[Afficher l'envoi dans votre navigateur.](#)



Groupement Belge des Omnipraticiens



Elections à l'Ordre des médecins : piqure de rappel!

Plus qu'une semaine ! Echéance : le 7 mars 2018 à 16H00 !

Chère Consœur, cher Confrère,

La période de vote pour les élections des membres de l'Ordre des médecins a débuté le 1er février 2018 et **se clôturera le 7 mars 2018 à 16.00 heures.**

Nous vous rappelons que le **vote est légalement obligatoire** et qu'il **ne peut se faire que par voie électronique !**

NB : Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous ne parvenez pas à vous connecter sur la plate-forme (voir ci-dessous), vous pouvez vous rendre au siège d'un conseil provincial de votre choix pour émettre votre suffrage, muni de vos documents d'identité. Il n'est pas possible de voter sur support papier ni par voie postale.

Vous trouverez, ci-dessous, les informations en provenance de l'Ordre des Médecins et les liens qui vous permettent d'accéder à la plate-forme Internet et à toutes informations utiles

Bien confraternellement
Le Bureau du GBO

1°/ Les listes des candidats effectifs et suppléants sont accessibles sur le site Internet du Conseil national, www.ordomedic.be.

2°/ Le vote se déroule par voie électronique, via la plate-forme Internet <https://e-voting.ordomedic.be>, également également accessible via un lien sur le site du Conseil national.

L'identification se fait grâce à la lecture de la carte d'identité électronique par un lecteur de cartes ou grâce à CSAM, la procédure de connexion utilisée pour l'accès à la plate-forme eHealth.

L'électeur accède aux bulletins de vote de son district, pour les membres effectifs et suppléants, après avoir

procédé à son identification. Le nombre de mandats à conférer est précisé.

Les modalités pratiques de la procédure de vote sont expliquées étape par étape, sur la plate-forme.

En cas de difficulté, il est possible de solliciter de l'aide par courriel (elections@ordomedic.be).

Enfin, les conseils provinciaux sont joignables les jours ouvrables entre 9 heures et 16 heures.

Pendant la procédure de vote, vous pouvez consulter la [FAQ](#) (Frequently Asked Questions), accessible à chaque écran.

3°/ Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous ne parvenez pas à vous connecter sur la plate-forme, vous pouvez vous rendre au siège d'un conseil provincial de votre choix pour émettre votre suffrage, muni de vos documents d'identité.

Il n'est pas possible de voter sur support papier ni par voie postale.

4°/ Le vote est légalement obligatoire. Le médecin qui est dans l'impossibilité de voter est invité à en informer préalablement le conseil provincial dont il dépend.

L'identification via la carte d'identité permet de s'assurer de l'identité de celui qui vote. Le contenu du vote est secret, il n'est pas rattaché à l'identité de l'électeur. Le secret du vote est donc garanti.

[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

Le 1er mars 2018, le GBO, tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêts des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwe-Saint-Lambert 1200
Belgium

[Add us to your address book](#)

[se désinscrire de cette liste](#) [mettre à jour vos réglages d'abonnement](#)